



## MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

### AVIS PUBLIC

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2020 ÉTABLISSANT LA CITATION EN TANT QU'IMMEUBLE PATRIMONIAL DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAC-DU-CERF

##### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors de la séance ordinaire tenue en date du 15 septembre 2020, le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le « RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2020 établissant la citation en tant qu'immeuble patrimonial de l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf »

QUE ce règlement a été transmis au registraire du patrimoine culturel du Ministère de la Culture et des Communications pour inscription au registre du patrimoine culturel, le 28 octobre 2020.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 19, chemin de l'Église Lac-du-Cerf, aux heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements..>

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 20<sup>e</sup> jour de d'octobre 2020.

Jacinthe Valiquette, gma  
directrice générale et secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 octobre 2020, entre 16 h 30 et 17 h ainsi que sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>, et ce, conformément au règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.

Jacinthe Valiquette, gma  
directrice générale et secrétaire-trésorière